



# Projet d'évaluation du contrôle continu au cycle terminal

## Voie générale et technologique – Année scolaire 2021-2022

Ce document précise la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classe de première et de terminale) dans la cadre du contrôle continu au baccalauréat. Ce projet collectif d'évaluation, validé en Conseil Pédagogique, présenté au Conseil d'Administration, s'inscrit dans un cadre fixé au niveau national. Il a pour but d'expliciter la réflexion de l'équipe pédagogique sur l'acte pédagogique d'évaluation, et il permet notamment d'en informer les élèves et les familles.

Le projet d'évaluation du contrôle continu au cycle terminal peut être amendé annuellement, après concertation en Conseil Pédagogique. Il sera alors à nouveau présenté au Conseil d'Administration.

### **Rôle de l'évaluation :**

L'évaluation est un acte pédagogique au service de la progression des élèves dans leurs apprentissages scolaires, dans l'acquisition de leurs compétences scolaires. Elle peut s'accompagner de l'attribution d'une note ou pas. Elle se réalise en cohérence avec les programmes scolaires.

### **Evaluation diagnostique, formative, et sommative :**

Afin de connaître le niveau initial des élèves et de différencier les processus d'apprentissage, une évaluation diagnostique en début de séquence peut être proposée. Cette évaluation ne peut en aucun cas être certificative.

L'évaluation formative permet à l'élève de voir où se situent ses acquis par rapport aux exigences de réussite finale dans le processus d'apprentissage. Les évaluations proposées dans ce cadre peuvent donner lieu à une note ou pas, certificative ou pas.

Enfin, l'évaluation sommative, mise en place en fin de processus d'apprentissage, atteste des acquis de l'élève, et donne systématiquement lieu à une note, certificative.

Il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu.

### **Rôle des notes au cycle terminal (classe de première et de Terminale) dans le cadre du contrôle continu au baccalauréat :**

- 1- Réguler, mesurer le niveau de maîtrise des compétences disciplinaires à un moment de l'apprentissage scolaire.
- 2- Certifier le contrôle continu dans le cadre du baccalauréat pour les enseignements obligatoires et optionnels ne donnant pas lieu à une évaluation terminale. Ce contrôle continu représente 40% de la note finale pour l'obtention du baccalauréat. Les enseignements donnant lieu à une évaluation terminale représentent quant à eux 60% de la note finale.

Pour chaque enseignement du contrôle continu, la note de contrôle continu est l'évaluation chiffrée annuelle de l'élève attribuée par le professeur, entérinée en conseil de classe, inscrite dans le LSL. C'est la moyenne arithmétique des moyennes trimestrielles inscrites sur les bulletins trimestrielles, sauf pour l'EMC et les enseignements optionnels (moyenne de l'ensemble des notes de l'année scolaire).

Une commission académique d'harmonisation, présidée par la Rectrice d'Académie, prend connaissance des résultats et procède si nécessaire à une harmonisation, notamment en cas de discordance manifeste entre la moyenne annuelle obtenue par les élèves du Lycée André Theuriet dans un enseignement et la moyenne annuelle des résultats obtenus par l'ensemble des élèves de l'académie dans ce même enseignement. Cette harmonisation peut être réalisée à la hausse comme à la baisse.

### **Principe d'attribution des notes :**

Elles sont attribuées à partir de critères explicites et précis, et peuvent être assorties d'appréciations et de pistes de progrès. Les notes à visée certificative concernent des travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe (classe, de spécialité...), validant les mêmes connaissances, compétences et capacités du livret scolaire.

### **Les différents types d'évaluation :**

Les situations d'évaluation proposées selon les exigences du projet pédagogique du professeur et la réflexion de l'équipe disciplinaire peuvent inclure : des évaluations écrites ou orales, des questions ouvertes ou à choix multiples, un support papier ou numérique, des évaluations pratiques ou expérimentales, des travaux en classe ou hors de la classe, des devoirs surveillés en temps et conditions contraints, des devoirs en temps libre, des devoirs en présence ou à distance, des interrogations régulières de courte durée, dont les QCM.

Des devoirs communs selon une échelle variable, à plusieurs groupes ou classes, peuvent être proposés, avec ou sans échange de copies entre plusieurs enseignants pour la correction.

Tous les enseignements préparent l'élève à l'oralité, et donc au Grand Oral. Dans chacun d'entre eux, les compétences orales peuvent être évaluées : gérer le temps de présentation, s'exprimer sans notes, participer à un entretien d'approfondissement suite à une présentation...

### **Les modalités d'organisation des évaluations :**

L'enseignant tient compte des adaptations et des aménagements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers : ceux bénéficiant d'un PPRE, d'un PAP, ou d'un PPS. Pour la gestion des tiers-temps, différentes solutions pourront être envisagées selon les types d'évaluation. Pour toute demande d'aménagement de scolarité ou des conditions d'examen, les parents doivent prendre contact avec l'infirmier scolaire, ou avec la Direction du lycée.

Lorsqu'un élève est absent à une évaluation, il ne peut pas lui être attribué de note. Si l'enseignant estime que l'absence d'un élève à cette évaluation fait porter un risque sur la représentativité de sa moyenne, il peut proposer à cet élève une seule évaluation de rattrapage qui pourra être organisée dès le retour de ce dernier dans l'établissement. En cas d'absence à l'épreuve de rattrapage, l'élève est « non noté » et prend le risque de non représentativité de sa moyenne.

Selon le règlement intérieur, l'absence d'un élève à une évaluation sans raison dûment justifiée (dispense pour raison médicale notamment), tout comme une situation de fraude avérée dans le cadre des travaux proposés aux élèves pour évaluer le contrôle continu, peuvent conduire à une sanction disciplinaire prononcée par le chef d'établissement, ou le conseil de discipline.

Le traitement pédagogique d'une situation de fraude, y compris la notation, reste de la responsabilité de l'enseignant. La notation « zéro » ne peut pas être une sanction à une situation de fraude. Si l'enseignant décide de ne pas noter l'évaluation, l'élève prend le risque de la non représentativité de sa moyenne, et donc d'être envoyé en épreuve de remplacement.

### **Le calcul des moyennes :**

Les moyennes trimestrielles correspondent à la moyenne de l'ensemble des notes du trimestre obtenues par un élève, chacune étant affectée d'un coefficient défini par l'enseignant. Les notes pour lesquelles l'enseignant ne souhaite pas qu'elles aient une valeur certificative sont affectées du coefficient 0.

Au cours d'un trimestre, si un élève a été absent à une ou des évaluations et qu'aucun rattrapage n'a pu lui être proposé du fait de ses absences, en deçà du seuil de 3 notes pour un enseignement, le conseil de classe pourra s'interroger sur la représentativité de la moyenne trimestrielle de l'élève dans cet enseignement.

Au cours de l'année scolaire, s'il y a un risque sur la représentativité d'une moyenne dans un ou plusieurs enseignements pour un élève, celui-ci et ses responsables légaux seront informés par le Chef d'Établissement qu'il risque de devoir passer une épreuve de remplacement pour les enseignements concernés, qui annulera et remplacera les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu.

### Organisation de l'épreuve de remplacement :

S'il apparaît lors du dernier conseil de classe de l'année scolaire (après avis de l'enseignant de la discipline concernée et du conseil de classe), que la moyenne annuelle de l'élève n'est pas représentative du contrôle continu pour un enseignement, elle n'est pas retenue pour le baccalauréat, et l'élève doit alors passer une épreuve ponctuelle de remplacement, organisée par le chef d'établissement, dans l'enseignement correspondant. La note obtenue à cette évaluation de remplacement est prise en compte pour le baccalauréat à la place de la moyenne annuelle jugée non représentative.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant les épreuves ponctuelles de Juin du baccalauréat.

En cas d'absence sans raison dûment justifiée à l'épreuve ponctuelle de remplacement pour un enseignement, la note 0 sera attribuée à l'élève.

### Tableau des coefficients pour les élèves entrant en Première à partir de 2021 :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
<b>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</b>						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			<b>60</b>			<b>60</b>
<b>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</b>						
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>
<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
<b>Tous enseignements optionnels</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

# Contrôle continu : le parcours sécurisé de ma note

**Un contrôle continu renforcé et simplifié**  
Pour valoriser l'implication, la régularité et les progrès

Contrôle continu  
**40%**  
de la note finale



Contrôle terminal  
**60%**  
de la note finale

Français (oral et écrit) ; philosophie ; 2 enseignements de spécialité ; Grand oral

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1<sup>re</sup> ; histoire-géographie ; LVA ; LVB ; enseignement scientifique en voie générale/mathématiques en voie technologique ; enseignement moral et civique ; EPS (moyenne des 3 notes des CCF)

+ enseignements optionnels

**Vos professeurs vous signalent à l'avance les évaluations qui seront prises en compte dans le cadre de la note de contrôle continu.**

**Un contrôle continu avec + de garanties**  
Pour + de transparence des pratiques de notation  
Pour + d'égalité de traitement des candidats

EN DÉBUT D'ANNÉE DE 1<sup>re</sup> ET DE TERMINALE

Le **projet d'évaluation de l'établissement**, élaboré dans chaque lycée par l'équipe pédagogique, présente des principes communs à l'évaluation des élèves.

Tous les professeurs disposent d'un guide commun de l'évaluation permettant d'harmoniser les pratiques.

EN FIN DE TRIMESTRE OU SEMESTRE EN 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

Le **conseil de classe de l'établissement** valide les notes du contrôle continu de l'élève.

EN FIN DE 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

La **commission académique d'harmonisation** peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe.

EN FIN DE TERMINALE

Le **jury académique du baccalauréat** valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats.

REUSSIR AU LYCÉE

**parcoursup**  
Le site des universités et des grandes écoles

La moyenne générale des bulletins scolaires de 1<sup>re</sup> et de terminale est prise en compte dans Parcoursup.

Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.

DÉC.	
JANV.	
FÉV.	
MARS	14 au 16 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité
AVR.	
MAI	
JUIN	15 juin : philosophie 20 juin au 1 <sup>er</sup> juillet : Grand oral
JUIL.	5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022